

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Chantilly



VILLE de COYE-LA-FORET



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Samedi 17 février 2024



COMPTE-RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le samedi dix-sept février à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		TAUZY Lydia		X
DESCAMPS Sophie	X		DESCHAMPS David	X	
FAUPOINT Séverine	X		LEMONNIER Valérie		X
LAMBRET Nathalie		X	FILLACIER Frédérique		X
VARON Bernard		X	AUDIBERT Paul	X	
BARTHIÉ François	X		VEILLOT Chantal	X	
DULMET Yves	X		BIELIAEFF Nicolas	X	
FONTAINE Pascal	X		MOUQUET Véronique		X
CELLERIER Sabrina		X	GLEVAREC Ivan		X
BAZZA Abdelmounaime	X		MARIAGE Alain	X	
LACROIX Christiane	X		MALET Cécile	X	
LEBECQ Vincent	X		LAMEYRE Patrick		X
ROBIDET Christine	X		DUVERGÉ Clément	X	
DONNÉ Rodolphe	X				

P = Présent ; A = Absent

**Procurations :** (6) **Nathalie LAMBRET** donne pouvoir à **Sophie DESCAMPS**, **Sabrina CELLERIER** donne pouvoir à **David DESCHAMPS**, **Lydia TAUZY** donne pouvoir à **François DESHAYES**, **Valérie LEMONNIER** donne pouvoir à **Séverine FAUPOINT**, **Frédérique FILLACIER** donne pouvoir à **François BARTHIÉ**, **Ivan GLEVAREC** donne pouvoir à **Rodolphe DONNÉ**,

Secrétaire de séance : XXXX

Absent sans procuration : (3) **Bernard VARON**, **Véronique MOUQUET**, **Patrick LAMEYRE**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	18	6	24	11/02/2024

## 1 PRESENTATION DU DOMAINE DES TROIS CHATEAUX – L'HERMITAGE

La Ville de Paris est propriétaire d'un Domaine composé de 3 châteaux, d'une écurie, d'une école et divers bâtiments sur une trentaine d'hectares essentiellement boisés. Ce site a servi de pensionnat pour des enfants parisiens en difficultés familiales. Fermé en 2017, il a accueilli depuis des populations envoyées par le 115 de Paris.

Fermé définitivement depuis mars 2021, la Ville de Paris a décidé de mettre en vente le Domaine.

Afin d'envisager l'acquisition de ce Domaine, la Commune a engagé une étude de faisabilité quant à l'exploitation des bâtiments au sein de ce grand espace arboré.

Elle a ainsi confié la mission de cette analyse des lieux au bureau d'étude l'HERMITAGE, labellisé « FABRIQUE de TERRITOIRES », afin d'être accompagnée et d'obtenir une vision exhaustive de ce que pourrait être le Domaine des 3 châteaux dans les années à venir.

Cet accompagnement a été réalisé en deux phases :

- Phase 1 : réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un tiers-lieu « les trois châteaux » sur la commune de Coye-la-Forêt – du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mars 2022
- Phase 2 : préfiguration opérationnelle du tiers-lieu « les trois châteaux » sur la commune de Coye-la-Forêt – du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022.

Le coût de ces premières études a pu être financé grâce au soutien de l'EPFLOA et du PNR, soit un reste à charge pour la commune de 21% (environ 15 000.00€).

Forts d'une première présentation qui a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Recommandations stratégiques et techniques, quant au modèle d'activités et à la programmation d'usages du Domaine, au vu des valeurs concertées pour le projet avec les différents porteurs positionnés,
- Concertation locale menée, grâce à un engagement et une méthode de travail conjointement définie entre l'Hermitage et le Conseil Municipal de la Commune,

Une proposition de reprise du Domaine avec des négociations menées avec le propriétaire actuel incluant l'Etablissement Public Foncier de l'Oise et de l'Aisne (EPFLOA) ont abouti à la mise en place d'un Comité de Pilotage qui s'est réuni à différentes reprises au cours des années 2022 et 2023.

La poursuite de l'AMO au cours de l'année 2023 a permis d'accompagner la Commune de Coye-la-Forêt dans l'audit technique du Domaine des 3 châteaux ainsi que l'évaluation de ses coûts de fonctionnement et d'investissement à mobiliser, sans oublier le montage financier du projet de reprise, pour en faire un lieu hybride.

Le montage administratif et juridique de ce projet a également été réalisé, comprenant la mise en place de la gouvernance et la rédaction des statuts de la future entité multipartites de reprise du Domaine, la rédaction et le suivi des contrats partenariats avec les porteurs de projets associés à la démarche, ainsi que leur montée en compétences et autonomisation.

Il vous est proposé la présentation de l'ensemble de cette étude menée au cours de ces 3 dernières années, par le bureau d'étude l'HERMITAGE et d'envisager l'avenir de ce beau Domaine.

La séance a été levée à 12h14

Fait à Coye la Forêt, le 17 février 2024

Prochain Conseil le 20/02/2024 à 20H00

Le Maire, François DESHAYES

